



PREFECTURE DE LA NIEVRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES VETERINAIRES

Affaire suivie par : Christophe CROIZIER
Tél. 03.86.71.52.01
Télécopie : 03.86.71.52.03
Mél : direction.dds58@agriculture.gouv.fr

N° 2008-DDSV- *5113 bis*

ARRETE

fixant la liste des vétérinaires habilités à conduire des évaluations comportementales canines

**LE PREFET DE LA NIEVRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National de Mérite**

VU le code rural, Livre II, notamment ses articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-1, L. 211-14-2, et D. 211-3-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales ;

Considérant qu'il convient d'établir une liste de vétérinaires volontaires chargés de pratiquer l'évaluation comportementale de chiens susceptibles d'être dangereux ;

Sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vétérinaires du département de la Nièvre habilités à conduire une évaluation comportementale canine, telle que prévue à l'article L. 211-14-1 et D. 211-3-1 du code rural, est fixée en annexe du présent arrêté.

Ces vétérinaires sont désignés par le directeur départemental des services vétérinaires pour établir l'avis avant euthanasie d'un chien réputé présenter un danger grave et immédiat conformément à l'article L. 211-11 du code rural.

Article 2 : Les vétérinaires mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté sont habilités à conduire une évaluation comportementale canine :

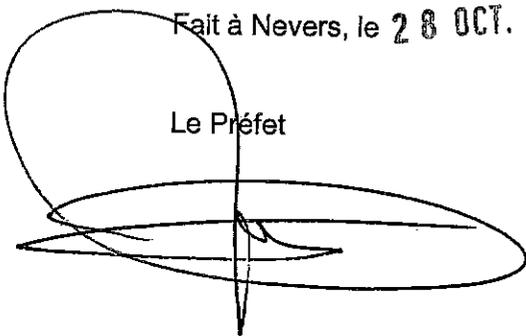
1. A la demande du propriétaire ou du détenteur d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie visées à l'article L. 211-12 du code rural, lorsque le chien est âgé de plus de huit mois et de moins de douze mois, en application de l'article L. 211-13-1 du code rural.
2. A la demande du propriétaire ou du détenteur d'un chien ayant mordu une personne, et pendant la période de surveillance de ce chien mordeur, en application de l'article L. 211-14-2 du code rural.
3. A la demande d'un maire pour apprécier, en application de l'article L. 211-14-1 du code rural, le danger potentiel que peut représenter le chien qu'il aura désigné en vertu de l'article L. 211-11 du code rural.
4. A la demande d'un maire, ou à défaut du préfet, pour émettre un avis sur l'euthanasie d'un chien réputé présenter un danger grave et immédiat conformément à l'article L. 211-11 du code rural.

Article 3 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral N° 2007-5980 du 6 novembre 2007 fixant la liste des vétérinaires pour une évaluation comportementale canine.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, le directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Nièvre, les sous-préfets du département de la Nièvre, les maires et les vétérinaires concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 28 OCT. 2008

Le Préfet



Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2008-51-13 bis du 28 octobre 2008 fixant la liste des vétérinaires habilités à conduire des évaluations comportementales canines

- Dr AZEMA Sébastien (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 15 089), exerçant 4 rue des Ravelins 58000 Nevers (diplôme vétérinaire : 1999)
- Dr BELLON Christophe (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires 12 846), exerçant Route de Champvert 58300 Decize (diplôme vétérinaire : 1996)
- Dr BELLON Jacques (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 696) , exerçant Route de Champvert 58300 Decize (diplôme vétérinaire : 1970)
- Dr BLOCH Jean-Charles (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 700), exerçant 37 chemin de la paysannerie 58500 Clamecy (diplôme vétérinaire : 1973)
- Dr BOGET-BONEFANT Fabienne (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 10 062), exerçant 5 bis avenue de la gare 58 700 Premery (diplôme vétérinaire : 1989)
- Dr CHATRE Jean-Luc (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 710), exerçant 4 rue des Ravelins 58000 Nevers (diplôme vétérinaire : 1974)
- Dr DE BLANDER Cécile (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 12 911), exerçant Route de Champvert 58300 Decize (diplôme vétérinaire : 1996)
- Dr DE LEENHEER Jean (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 13 204), exerçant 3 rue Chaude 58290 Moulins Engilbert (diplôme vétérinaire : 1986)
- Dr DEBRY Benoît (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 13 929), exerçant 1 Faubourg de Marcy 58210 Varzy et 11 bis place du marché 58410 Entrains sur Nohain (diplôme vétérinaire : 1986)
- Dr DHUYVETTER Véronique (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 21 059), exerçant 42 rue Louis Bonnet 58000 Challuy (diplôme vétérinaire : 2006)
- Dr DIERYCK Bart (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 10 286), exerçant 3 rue des Jardins 58230 Montsauche les Settons (diplôme vétérinaire : 1989)
- Dr DUJARDIN Marc (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 16 025), exerçant 1 rue des Peyronnies 58400 La Charité sur Loire (diplôme vétérinaire : 1983)
- Dr FRATCZAK Krzysztof (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 21 051), exerçant 21 rue du Pré Maurand 58470 Magny-Cours (diplôme vétérinaire : 2006)
- Dr GIBE Bertrand (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 18 521), exerçant 2rue des Essais 58800 Corbigny (diplôme vétérinaire : 2006)
- Dr GLORIEUX Philippe (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 729), exerçant Route de Crux la Ville 58330 Saint Saulge (diplôme vétérinaire : 1979)
- Dr GRANIER Jean-Louis (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 730), exerçant 1 Faubourg de Marcy 58210 Varzy et 11 bis place du marché 58410 Entrains sur Nohain (diplôme vétérinaire : 1976)
- Dr KOLDEWEIJ-CASTEX Anne-Marie (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 10 029), exerçant 42 rue Louis Bonnet 58000 Challuy (diplôme vétérinaire : 1990)
- Dr MERESSE Michel (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 746) exerçant Place Alexandrine Semence 58 450 Neuvy sur Loire (diplôme vétérinaire : 1975)

- Dr MEURICE Jean Patrick (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 12 059), exerçant Rue de Boulasset 58420 Brinon sur Beuvron et Place de l'église 58190 Tannay (diplôme vétérinaire : 1993)
- Dr PAUPERT Sylvie (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 11 543), exerçant 25 bis route de Beauzy 58 500 Clamecy (diplôme vétérinaire : 1993)
- Dr PRADEAU Aurélia (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 17 231), exerçant 24 rue Baudin 58200 Cosne sur Loire (diplôme vétérinaire : 1997)
- Dr RIGLET Jean-Charles (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 9 478), exerçant 4 rue des Ravelins 58000 Nevers (diplôme vétérinaire : 1989)
- Dr SAINT-ARROMAN Thibault (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 21 886) , exerçant 4 rue des Ravelins 58000 Nevers (diplôme vétérinaire : 2007)
- Dr TISSERAND Michel (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 779), exerçant 2 rue des Essais 58800 Corbigny (diplôme vétérinaire : 1982)
- Dr VAN DAMME Dominique (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 9 883), exerçant 13 ter route de Châtillon 58340 Cercy la Tour (diplôme vétérinaire : 1988)
- Dr VIGNAULT Gérard (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 4 786), exerçant 2 rue des Essais 58800 Corbigny (diplôme vétérinaire : 1976)
- Dr WYNDAELE Marleen (N° d'inscription à l'Ordre des vétérinaires : 1 808) exerçant La Corne 58 380 Lucenay les Aix (diplôme vétérinaire : 1983)